

Compte rendu de séance

Séance du 4 décembre 2019

L'an 2019 et le 4 Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de CATIN Régine Maire

Présents : Mme CATIN Régine, Maire, M. VERITE Patrice, Mme RANGER Fabienne, M. BOURGEOIS Philippe, Mme LION Sandrine, Mme BAUDOT Martine, Mr BEC Eric, Mme TRICHET Louissette, M. LAURENT Fabien, Mme GERVAIS Anne-Marie, Mme JOLY Marie-Claude, Mme DURAND Brigitte, M. DUVIC Patrick, Mme CHEVREUX Carole, M. MONS Jean-Pierre, M. STRODIJK Augustin

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CAILLEUX Jacques à Mme. CATIN Régine, Mr FONT Antoine à Mme CHEVREUX Carole

A été nommé(e) secrétaire : Mme GERVAIS Anne-Marie

Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal sans remarque.

1) Mandatement des dépenses d'Investissement 1^{er} trimestre 2020

Considérant que la Commune devra mandater des dépenses d'investissement en début d'année 2020, avant que le budget ne soit voté, pour un total de 277 272,00 €.

Le Conseil Municipal vote : Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

2) Subvention à mandater au 1^{er} trimestre de l'année 2020

Madame le Maire expose qu'il y a lieu de délibérer pour autoriser le versement des subventions aux associations dès le 1^{er} trimestre 2020 à Savoir : Association Familles Rurales, Divers

Le montant sera repris en détail lors du vote des subventions du budget 2020.

Le Conseil Municipal vote : Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

3) Dispositif de la Région « une naissance, un arbre »

Dans le cadre de la Stratégie régionale pour la Biodiversité 2018-2023, la région lance la nouvelle opération « une naissance, un arbre ».

Ce dispositif propose que chaque nouvel enfant ligérien pourra devenir le parrain d'un arbre, symbole de vie et de croissance. Ces plantations participeront à la restauration et au confortement de la trame verte locale contribuant à l'évolution des pratiques et remplaçant collectivement l'arbre au cœur de notre cadre de vie et de notre développement.

La région interviendra à hauteur de 15 € par arbre planté, sur la base du règlement d'intervention « une naissance, un arbre ».

Le Conseil Municipal Vote : Pour : 18
Contre :
Abstention :

4) Acquisition pour l'euro symbolique

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir une partie de la parcelle D202, appartenant à Mme GALLE pour une contenance de 105 m² à l'euro symbolique.

Cette acquisition permettra de faire les travaux nécessaires pour renforcer le chemin du Peuil.

Le Conseil Municipal vote : pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

5) Admission en non-valeur et créances éteintes

Les créances éteintes sont les créances qui, au terme d'une procédure de surendettement, de redressement ou de liquidation judiciaire, ne peuvent plus faire l'objet d'une action en recouvrement de la part du comptable.
Les créances de la ville de Fontevraud l'Abbaye d'un montant de 91,00 € sont donc éteintes.

Le Conseil Municipal vote : pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

6) Convention de mandat pour l'exercice de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines »

La communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire propose à la commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE, d'assurer la maîtrise d'ouvrage de toutes les opérations qui relèvent de l'exercice de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » sur son périmètre communal. La commune prendra donc en charge les missions d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des ouvrages et équipements liés à cette compétence.

La communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire confère à la commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE pour l'exécution de sa mission, les missions les plus étendues, notamment dans les domaines technique, administratif, financier et comptable. Cette énumération n'est pas limitative, et tous pouvoirs sont donnés à la Commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE pour la réalisation des missions confiées dans les conditions de la convention de mandat pour l'exercice de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » pour une durée d'un an à partir du 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil Municipal vote : Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Questions diverses :

- ZAC des Perdrielles : Pour information la proposition des échanges de terrain ainsi que l'indemnisation pour la servitude de passage des canalisations a été acceptée.
- Le marché public pour l'aménagement de la RD145 va être lancé prochainement.
- Pour le dossier Rochechouart, les travaux de l'eau potable par l'Agglomération commenceront le mardi 7 janvier 2020 pour une durée maximum de 6 semaines. Le lancement du marché pour l'aménagement de la rue Rochechouart avec le cabinet TALPA se fera courant semaine prochaine.
- Une demande d'acquisition d'une partie de parcelle d'un terrain communal a été faite. La vente de ce terrain serait de 35 € le m² du fait qu'il se situe en zone UA. Le conseil municipal donne son accord de principe pour la négociation de cette vente.
- Les travaux de la mairie sont en cours, la salle du Conseil vient d'être finie. Les anciens rideaux qui sont encore en très bon état seront installés à l'école maternelle pour le plan confinement.
- CCAS : pour information, le goûter et le spectacle prévus pour les anciens se dérouleront le 10 décembre. Il y a actuellement 80 participants inscrits.
- Le bulletin municipal se termine et sera distribué avant Noël.
- Les Vœux de la municipalité auront lieu le mercredi 8 janvier 2020 à 18h30.

Prochaines réunions :

- Conseil Municipal : le **Mercredi 15 janvier 2020 à 20 H 30**
- Conseil Municipal : le **Mercredi 12 février 2020 à 20 H 30**
- Conseil Municipal pour le vote du budget : le **Mardi 10 mars 2020.**

- Commission Finances : le **Mardi 25 février à 20 h 30**